

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2008

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une **calculatrice** de **poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 24 pages numérotées de 1 à 24.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable et extrait du plan des comptes		p 3 et 4
DOSSIER 1 : Opérations courantes et organisation comptable	(23 points)	p. 5
DOSSIER 2 : Gestion des immobilisations	(19 points)	p. 6
DOSSIER 3 : Travaux fiscaux	(21 points)	p. 7
DOSSIER 4 : Gestion sociale	(17 points)	p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Documents à contrôler	p. 9
Annexe 2 : Extraits des journaux de banque et achats	p. 10
Annexe 3 : Factures de ventes.....	p. 10
Annexe 4 : Procédures de contrôle interne	p. 11
Annexe 5 : Documents et informations relatifs aux dysfonctionnements actuels.....	p. 12

DOSSIER 2 :

Annexe 6 : Extrait du Plan comptable général	p. 13
Annexe 7 : Informations relatives aux immobilisations	p. 14 et 15

DOSSIER 3 :

Annexe 8 : Informations fiscales.....	p. 15
Annexe 9 : Etat préparatoire à l'imprimé fiscal 2058 A	p. 16
Annexe 10 : Extraits du mémento fiscal Francis Lefebvre 2007	p. 17
Annexe 11 : Affectation du résultat de l'exercice 2006.....	p. 17

DOSSIER 4 :

Annexe 12 : Bulletin de salaire de M. NORO.....	p. 18
Annexe 13 : Données sociales et économiques.....	p. 19

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1).....**p. 20
 - **Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 2).....**p. 21
 - **Annexe C : Plan d'amortissement et de dépréciation de la plieuse COLLY**p. 22
 - **Annexe D : Fiche de contrôle du résultat fiscal**p. 23
 - **Annexe E : Echancier fiscal**p. 24
 - **Annexe F : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 3).....**p. 24
- (Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.*
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.

Présentation de l'entreprise

- La SARL ATELIERS MÉTALU au capital de 80 000 € (5000 parts de 16 €), entièrement libéré, a pour activité la fabrication et la pose de menuiseries en aluminium (portes, fenêtres, vérandas...). Elle a été créée en 1998 par 3 associés dont le gérant, M. LEBELLEC.

Sa clientèle est constituée de collectivités territoriales, d'entreprises de constructions (neuf et rénovation) et de particuliers.

- La SARL ATELIERS MÉTALU est soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA (régime du réel normal).

La fourniture et la pose des menuiseries constituent des travaux immobiliers et sont considérées comme des prestations de services. La société n'a formulé aucune option en matière de TVA.

Les opérations réalisées relèvent soit du taux normal soit du taux réduit.

La TVA est perçue à taux réduit sur les travaux d'amélioration et de transformation portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Pour bénéficier de ce taux réduit, le client particulier doit remettre à la société avant le commencement des travaux ou au plus tard au moment de la facturation, une attestation remplie, datée et signée mentionnant que l'immeuble est achevé depuis plus de deux ans et qu'il est affecté à un usage d'habitation.

- Au 31 décembre 2007, la société emploie 10 salariés dont Mme OLIVIER comptable, responsable de toute la comptabilité financière et Mlle LE GUEN secrétaire, qui assiste Mme OLIVIER.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Vous intervenez en tant que stagiaire afin d'aider la comptable de décembre 2007 à mars 2008.

• Votre mission

Mme OLIVIER vous confie les quatre dossiers suivants :

- **DOSSIER 1 :** Opérations courantes et organisation comptable
- **DOSSIER 2 :** Gestion des immobilisations
- **DOSSIER 3 :** Travaux fiscaux
- **DOSSIER 4 :** Gestion sociale

Organisation comptable

Organisation de la comptabilité

La société ATELIERS MÉTALU utilise les journaux auxiliaires suivants :

- | | | | |
|--|----|------------------------------|----|
| - le journal des achats : | AC | - le journal des ventes : | VT |
| - le journal de banque : | BQ | - le journal de caisse : | CE |
| - le journal des opérations diverses : | OD | - le journal des à nouveau : | AN |

Les comptes généraux et de tiers sont constitués de 7 caractères numériques.

Les opérations à enregistrer sont pré-comptabilisées sur des bordereaux de saisie.

Règle d'enregistrement des achats de biens et services :

Les frais sur achats sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature.

Règle d'enregistrement des immobilisations :

Lors de l'acquisition d'une immobilisation décomposable, la structure et les composants sont comptabilisés dans les comptes créés à cet effet dans le plan des comptes de la société. Les comptes d'amortissements sont adaptés en conséquence.

Règle de comptabilisation de la TVA :

La TVA sur ventes en attente d'exigibilité est enregistrée dans le compte 4457400 TVA collectée sur encaissements à recevoir.

Extrait du plan des comptes de la société ATELIERS MÉTALU.

1010000	Capital
....	
2130000	Constructions
2135000	Aménagements des constructions
2154000	Matériels industriels
2154040	Matériel industriel (structure scie)
2154050	Matériel industriel (composant ruban de scie)
2182000	Matériel de transport
2183000	Matériel de bureau et matériel informatique
2184000	Mobilier
2813000	Amortissements des constructions
2813500	Amortissements des aménagements des constructions
2815400	Amortissements des matériels industriels
2815404	Amortissements matériel industriel (structure scie)
2815405	Amortissements matériel industriel (composant ruban de scie)
2818000	Amortissements des autres immobilisations corporelles
2915400	Dépréciations des matériels industriels
2918000	Dépréciations des autres immobilisations corporelles
....	
4010000	Fournisseurs
4040000	Fournisseurs d'immobilisations
4110000	Clients
4160000	Clients douteux ou litigieux
4191000	Clients, avances et acomptes reçus
4210000	Personnel, rémunérations dues
4310000	Sécurité sociale
4371000	ASSEDIC

4372000	Caisse de retraite
4440000	Etat, impôt sur les bénéfices
4456200	TVA déductible sur immobilisations
4456400	TVA déductible sur encaissements
4456600	TVA déductible sur autres biens et services
4457100	TVA collectée 19.6 %
4457200	TVA collectée 5.5 %
4457400	TVA collectée sur encaissements à recevoir
4458500	TVA à régulariser sur acompte
4910000	Dépréciations des comptes clients
5030000	Actions
5121000	Banque Populaire de l'Ouest
5122000	Crédit Agricole
6011000	Achats de matières premières
6021000	Achats autres approvisionnements
6091000	Rabais, Remises, ristournes obtenus sur achats
6241000	Transport sur achats
6270000	Services bancaires et assimilés
6310000	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
6330000	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
6350000	Autres impôts taxes et versements assimilés
6750000	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
6811000	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
6815000	Dotations aux provisions d'exploitation
6816000	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
6817000	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
6866000	Dotations aux dépréciations des éléments financiers
6950000	Impôts sur les bénéfices
7041000	Travaux à 19.6 %
7042000	Travaux à 5.5 %
7080000	Produits des activités annexes
7091000	Rabais, Remises, Ristournes accordés sur produits
7220000	Production immobilisée corporelle
7650000	Escomptes obtenus
7815000	Reprises sur provisions d'exploitation
7816000	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Extrait du plan de comptes de tiers :

4010028	Fournisseur SANIN
4010056	Fournisseur STM
4010083	Fournisseur ILLBRUCK
4010113	Fournisseur INBROUC
4010152	Fournisseur POINT P
4010173	Fournisseur SETIN
4040005	Fournisseur AXEL MANUTENTION
4040010	Fournisseur COBÉMAT
4040012	Fournisseur COMPUTER
4110157	Client CHU RENNES
4110134	Client GARAUD
4110007	Client MAIRIE CESSON
4110041	Client MAIRIE MONFORT
4110002	Client IMMOBILIERE VILAINE

Au début du mois de décembre 2007, Mme OLIVIER vous confie les travaux suivants :

- contrôler les enregistrements comptables de décembre ;
- procéder aux enregistrements des factures de ventes ;
- analyser les procédures internes relatives aux achats ;

A – Contrôle des écritures de décembre

Vous êtes chargé de contrôler les enregistrements comptables concernant un chèque d'acompte reçu du client GARAUD et deux factures d'achat.

Vous disposez des **annexes 1, 2, 3 et 4**.

Travail à faire :

- 1 - Indiquer les erreurs et omissions d'enregistrements comptables.
- 2 - Présenter sur l'**annexe A (à rendre avec la copie)**, les enregistrements comptables correspondant aux corrections que vous jugerez nécessaires.

B – Enregistrement des ventes de décembre

Mme OLIVIER vous remet deux factures de ventes (**annexe 3**) et vous charge de les comptabiliser.

Travail à faire :

En utilisant le bordereau fourni en **annexe A (à rendre avec la copie)**, procéder aux enregistrements comptables des deux factures de ventes.

C – Organisation comptable des achats

Après avoir constaté à plusieurs reprises certaines anomalies dans l'organisation comptable des achats, M. LEBELLEC s'interroge sur l'efficacité de cette organisation et vous charge de mettre en œuvre une procédure plus rigoureuse.

Vous disposez des **annexes 4 et 5**.

Travail à faire :

Rédigez une note interne au 20 décembre 2007 destinée à M. LEBELLEC dans laquelle vous présenterez les dysfonctionnements que vous avez identifiés dans le traitement des achats.

Vous préciserez également les procédures à mettre en œuvre pour les éviter.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note en tant que « stagiaire ».

DOSSIER 2 – GESTION DES IMMOBILISATIONS

Au début du mois de janvier 2008, Mme OLIVIER vous charge de quelques travaux préparatoires à l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2007.

À ce titre, elle vous demande d'assurer le suivi de certaines immobilisations non encore traitées sur le plan comptable.

Vous disposez :

- de l'**annexe 6** : Extrait du plan comptable général ;
- de l'**annexe 7** : Informations relatives aux immobilisations.

A - Travaux de mise en conformité des locaux

Après le passage de la commission de sécurité, la société a effectué des travaux pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Travail à faire :

Présenter l'enregistrement comptable nécessaire à la date d'achèvement des travaux. (**annexe B à rendre avec la copie**).

B - Scie à ruban Shark

La société a procédé au remplacement du ruban de la scie Shark.

Travail à faire :

- 1 – Justifier la décomposition comptable de la scie à ruban « Shark » en structure et composant.
- 2 – Enregistrer en comptabilité (**annexe B à rendre avec la copie**) :
 - a) la dotation aux amortissements de l'ancien composant ruban ;
 - b) le remplacement du composant ruban (mise au rebut de l'ancien et acquisition du nouveau).

C - Plieuse Colly

Ce matériel est utilisé pour la mise en forme des profilés aluminium.

Travail à faire :

- 1 – Compléter le plan d'amortissement et de dépréciation de la plieuse Colly pour l'exercice 2007 (**annexe C à rendre avec la copie**).
Une justification chiffrée du montant de la dépréciation doit figurer sur l'annexe C.
- 2 – Passer au 31 décembre 2007 les écritures d'inventaire relatives à la plieuse. (**annexe B à rendre avec la copie**).

A – Résultat fiscal et impôt sur les sociétés

Fin mars 2008, les travaux d'inventaire sont terminés.

Mme OLIVIER vous demande :

- d'achever le contrôle de l'état préparatoire à l'imprimé fiscal 2058 A ;
- de déterminer le montant des prochaines échéances fiscales concernant l'IS ;
- de comptabiliser le règlement de la première échéance 2008.

Vous disposez :

- de l'**annexe 8** : Informations fiscales ;
- de l'**annexe 9** : Etat préparatoire à l'imprimé fiscal 2058 A ;
- de l'**annexe 10** : Extraits du mémento fiscal F. Lefebvre 2007.

Travail à faire :

- 1 – Compléter la fiche de contrôle du résultat fiscal 2007 présentée en **annexe D (à rendre avec la copie)**.
- 2 – Compléter l'échéancier fiscal du 1^{er} semestre 2008 présenté en **annexe E (à rendre avec la copie)** en calculant :
 - le montant du solde de l'impôt sur les sociétés au 15 avril 2008 ;
 - le montant du 2^{ème} acompte d'impôt sur les sociétés au 15 juin 2008.
- 3 – Présenter l'écriture relative au paiement du 1^{er} acompte et de l'IFA au 15 mars 2008, effectué par virement à l'ordre du Trésor Public, prélevé sur le compte Banque Populaire de l'Ouest (**annexe F à rendre avec la copie**).

B – Impôt sur le revenu

M. LEBELLEC, vous remet le tableau d'affectation du résultat de l'exercice 2006 et vous charge de déterminer le montant imposable des sommes perçues en 2007 par son épouse et lui-même, au titre du bénéfice distribué, en qualité d'associés de la SARL.

Vous disposez :

- de l'**annexe 10** : Extrait du mémento fiscal F. Lefebvre 2007 ;
- de l'**annexe 11** : Affectation du résultat de l'exercice 2006.

Travail à faire :

- 1 – Indiquer la catégorie de revenus dans laquelle Mme et M. LEBELLEC doivent déclarer les sommes perçues au titre de la distribution du bénéfice de la SARL.
- 2 – Déterminer la part du bénéfice distribué au foyer fiscal de Mme et M. LEBELLEC en 2007.
- 3 – Déterminer le montant net imposable des dividendes perçus par le foyer fiscal LEBELLEC.

Lors de votre stage, il vous est demandé de vous occuper également de la gestion des relations avec les salariés.

A – Bulletin de salaire

Mme OLIVIER vous charge notamment de vérifier le bulletin de salaire de décembre de M. NORO et de faire le point sur le nombre de jours de congés payés au 31/12/2007 le concernant.

Vous disposez :

- de l'**annexe 12** : Bulletin de salaire de M. NORO ;
- de l'**annexe 13** : Données sociales et économiques.

Travail à faire :

- 1 – Justifiez par le calcul les éléments suivants du bulletin de paie de décembre de M. NORO :
 - le nombre d'heures supplémentaires de décembre majorées à 25 et 50 % ;
 - le montant de la prime d'ancienneté.
- 2 – Justifier par le calcul le montant du salaire imposable de M. NORO.
- 3 – Expliquer pourquoi M. NORO ne peut pas bénéficier d'un repos compensateur légal à fin décembre 2007.
- 4 – Calculer le nombre de jours de congés acquis par M. NORO, au titre de la période du 1^{er} juin 2007 au 31 décembre 2007.
- 5 – Calculer le nombre de jours de congés payés restant à prendre par M. NORO au 31 décembre 2007.

B – Préparation de la négociation annuelle sur les salaires

Courant janvier 2008, M. LEBELLEC doit animer une réunion préparatoire à la négociation annuelle des salaires, vous collaborez à la préparation de cette réunion.

Vous disposez de l'**annexe 13** : Données sociales et économiques.

Travail à faire :

Dans un commentaire argumenté, vous analyserez l'évolution des données économiques et sociales dont dispose M. LEBELLEC pour aborder la négociation annuelle des salaires.

ANNEXE 1 : DOCUMENTS À CONTRÔLER

Chèque d'acompte remis à l'encaissement à la BPO le 1/12/07 sur devis 07 1285 (cf. facture n° 071215)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		Reçu le 01/12/07	À rédiger exclusivement en euros	€
Payez contre ce chèque Cinq cent quatre vingt dix neuf euros et 24 centimes non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assésimé				
				€ 599,24
à ATELIERS MÉTALU				
Payable en France 0561784520	M. ou Mme Garaud 15, rue de Paris 35000 Rennes		fait à Le	Rennes 28/11/07
Chèque N° 564821		Comptabilisé		<i>Garaud</i>

Factures d'achats :

SETIN Quincaillerie de Bâtiment 115, Route de Lorient 35200 RENNES FR 26 613 210 100				
Reçu le 06/12/07		Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J Coquio 35740 PACE		
Comptabilisé				
Le 05/12/07		FACTURE N° 12 674		
REF	Libellé	Q	Prix HT	Total
BEZ27	Béquille double inox/rosette « Olympe »	1	119.65	119.65
PAD03	Fourrure Laiton 50mm 6/7	10	1.04	10.40
SEV06	Plaques inox poli pr pivot Sevax TS	8	95.27	762.16
Total brut				892.21
Remise de 2 %				-17.84
Montant Net commercial HT				874.37
TVA à 19.6 %				171.38
Net à payer pour le 30 janvier 2008				1 045.75

ILLBRUCK ZI de la GRANDE PLAINE 44300 NANTES FR 26 300 525 288				
Reçu le 08/12/07		Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J Coquio 35740 PACE		
Comptabilisé				
Le 07/12/2007		Facture V/56016		
Réf	Désignation	Q	Px unit HT	Montant
J125	Joint noir	100	1.68	168.00
J254	Joint ivoire	50	1.85	92.50
Total brut				260.50
Frais de port				20.00
Montant HT				280.50
TVA à 19.6 %				54.98
Net à payer pour le 15 février 2008				335.48

ANNEXE 2 : EXTRAITS DES JOURNAUX DE BANQUE ET ACHATS

Extrait du journal de banque

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
01/12/2007	5121000 4110000	4110134	Banque BPO Client Garaud	Ch. n° 564821 Acompte sur devis 07 1285	599.24	599.24

Remarque : L'acompte n'a donné lieu qu'à cette écriture.

Extrait du journal des achats

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
06/12/2007	6011000 4456600 4010000 6091000	4010173	Achat de matières premières TVA déductible /ABS Fournisseur SETIN RRR obtenus sur achats	Facture SETIN.n°12 674	892.21 171.38	1 045.75 17.84
08/12/2007	6011000 6241000 4456600 4010000	4010113	Achat de matières premières Transports sur achats TVA déductible /ABS Fournisseur INBROUC	Facture ILLBRUCK n°V/56016	260.50 20.00 54.98	335.48

ANNEXE 3 : FACTURES DE VENTES

Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J. Coquio 35740 PACE FR 79 393 711 932					M. Mme Robert Garaud 15, rue de Paris 35000 Rennes				
Devis n° 07 1285									
Le 15/12/2007					FACTURE N° 07 1215				
Code Affaire	Désignation	Q	Prix	Total					
071115	Construction et pose d'une loggia aluminium	1	2 840	2 840.00					
Total brut				2 840.00					
TVA à 5.5 %				156.20					
Total TTC				2 996.20					
acompte versé à déduire				- 599.24					
Net à payer TTC pour le 31/12/2007				2 396.96					

Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J Coquio 35740 PACE FR 79 393 711 932					Mairie Cesson Esplanade J. Jaurès BP n° 206 35240 Cesson Sévigné				
Devis n° 07 1296									
Le 19/12/2007					FACTURE N° 07 1216				
Code affaire	Désignation	Q	Prix	Total					
071125	Fourniture et pose d'un support tout aluminium pour probox	1	1 480	1 480.00					
Total brut				1 480.00					
TVA à 19.6 %				290.08					
Net à payer TTC				1 770.08					
Par virement au 15/02/2008									

ANNEXE 4 : PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

GESTION DU COURRIER

Mlle LE GUEN réceptionne et traite le courrier chaque matin avant de le distribuer aux services destinataires. Depuis 2006 elle a abandonné, sur demande du gérant, la tenue du registre du courrier sur lequel elle mentionnait la nature des pièces reçues dans l'ordre d'arrivée.

ACHATS

À la réception des factures fournisseurs, Mlle LE GUEN vérifie que celles-ci sont établies en double exemplaire, au besoin, elle fait une photocopie.

Un tampon « reçu le » est apposé sur la facture et la date du jour est inscrite sur chaque pièce comptable papier entrant dans l'entreprise et destinée à être comptabilisée. La date marquée est celle qui est prise en compte pour l'enregistrement.

Les factures fournisseurs sont transmises ensuite à Mme OLIVIER.

Mme OLIVIER compare le bon de commande, le bon de livraison et la facture fournisseur :

- si tout est conforme, elle comptabilise la facture. Une fois enregistré en comptabilité, un tampon « comptabilisé » est apposé sur l'original. L'original est rangé dans le dossier fournisseur, le double est rangé dans l'échéancier.
- s'il y a des anomalies, c'est M. LEBELLEC qui procède aux contestations nécessaires auprès du fournisseur. Les factures contestées ne sont comptabilisées qu'après régularisation.

VENTES

Les devis

Les devis sont réalisés par M. LEBELLEC après sa prise de rendez-vous chez le client.

Lorsque le devis est retourné accepté par un client particulier, Mme OLIVIER doit vérifier qu'il est accompagné d'un acompte de 20 % du montant toutes taxes comprises.

Les factures clients

Les factures sont établies par Mme OLIVIER dès l'achèvement du chantier.

ANNEXE 5 : DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS AUX DYSFONCTIONNEMENTS ACTUELS

1. Fiche d'appel téléphonique du fournisseur STM

Appel téléphonique du : *12 décembre 2007*

Destinataire de l'appel : *Mme OLIVIER*

Émetteur : *M. DURAND comptable chargé du suivi client chez STM, fournisseur de matières premières.*

OBJET : *Demande de règlement de la facture n° V/10115, montant TTC : 2 968,15 €
datée du 30 septembre 2007 à échéance du 15 novembre 2007.*

OBSERVATIONS : *Bon de commande et bon de livraison en ma possession.
Facture originale et copie introuvables.*

SUITES À DONNER : *Demander duplicata de la facture au fournisseur.
Contrôler le compte fournisseur STM ci-joint.*

Olivier

2. Compte auxiliaire du fournisseur STM

ENTREPRISE ATELIERS MÉTALU

Édition du 12/12/2007

Comptes 4010056 à 4010056

Monnaie : Euros

Période du 1/01/2007 au 12/12/2007

Date	Journal	Pièce	Libellé	Let.	Débit	Crédit	Solde Cumulé
4010056	STM						
01/01/07	AN		RAN			5 625,60	5 625,60
02/02/07	BQ	CH 563241	REG FACT 004651		5 625,60		0,00
01/09/07	AC	FA 09986	STM			1 253,00	1 253,00
15/10/07	AC	FA 10158	STM			3 315,60	4 568,60
01/11/07	BQ	CH 623144	REGT FACT 09986		1 253,00		3 315,60
20/11/07	AC	FA 10175	STM			568,00	3 883,60
30/11/07	AC	FA 10196	STM			4 230,10	8 113,70
30/11/07	BQ	CH 623195	REG FACT 10158		3 315,60		4 798,10
30/11/07	AC	FA 10196	STM			4 230,10	9 028,20
Total pour le compte 4010056					10 194,20	19 222,40	9 028,20

ANNEXE 6 : EXTRAITS DU PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

PCG 311-2

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements (...).

PCG 322-1

- Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
- L'utilisation par une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. (...).
- Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle (...).
- La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage (...).

PCG 322-5

- L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle (...).

- Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié. (...)

ANNEXE 7 : INFORMATIONS RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

➤ Travaux de mise en conformité des locaux

Ces travaux, réalisés par l'entreprise elle-même, dans les locaux dont elle est propriétaire, ont débuté en septembre et sont achevés depuis le 1^{er} décembre 2007.

À la demande de la commission de sécurité, la société a réalisé les travaux suivants :

- agrandissement des sorties de secours ;
- pose de nouvelles huisseries aux normes de sécurité et de portes coupe-feu.

La fiche de coût établie par Mme Olivier fait état des sommes suivantes, comptabilisées en charges :

- matières premières et fournitures : 9 000 € ;
- main d'œuvre : 4 150 € ;
- autres charges de production : 850 €.

➤ Opérations relatives aux matériels industriels

Procédure d'amortissement

La société ATELIERS MÉTALU amortit son matériel industriel en comptabilité et en fiscalité selon le mode linéaire.

Matériels dont vous êtes chargé(e) d'assurer le suivi :

- **Scie à ruban Shark**

Le 1^{er} décembre 2005, la société ATELIERS MÉTALU a fait l'acquisition d'une scie à ruban Shark à commande numérique comptabilisée au journal des achats de la façon suivante :

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
01/12/2005	2154040		Matériel industriel (structure scie)	Cobémat, s/fact	3 939,00	
	2154050		Matériel industriel (composant ruban de scie)	051347	2 850,00	
	4456200		TVA déductible sur immo		1 330,64	
	4040000	0010	Fournisseur Cobémat			8 119,64

La mise en service est intervenue le 1^{er} décembre 2005.

La structure est amortie sur une durée de 5 ans. La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

Le composant ruban doit être changé tous les deux ans. L'ancien composant est alors mis au rebut.

Le 1^{er} décembre 2007, la société Cobémat a réalisé cette intervention qui a fait l'objet de la facture suivante :

SA COBÉMAT Zone industrielle Loire Océan 44000 NANTES			Facture N° 071256	
			Date : 1/12/2007	
			ATELIERS MÉTALU 2 rue J Coquio 35740 PACE	
Référence	Désignation	Quantité	PU HT	MONTANT en €
SIO90	Ruban de scie	1	3 100,00	3 100,00
			Brut Hors Taxes	3 100,00
			Escompte 2 %	62,00
			Net financier HT	3 038,00
			TVA 19,60 %	595,45
			Net à payer	3 633,45
<i>En votre aimable règlement au 15/01/2008</i>				

ANNEXE 7 (SUITE) : INFORMATIONS RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

• Plieuse Colly

La société a mis en service le 1^{er} juillet 2006 une plieuse acquise pour un montant de 64 000 € hors taxe.

Dès l'acquisition, il a été décidé que ce matériel serait remplacé au bout de cinq ans. À cette date, la valeur résiduelle de cet investissement est considérée comme nulle.

Le rythme de consommation des avantages économiques attendus de ce bien est constant.

Au 31/12/2007, il existe un indice montrant que le matériel a perdu de sa valeur. Un test de dépréciation a été effectué. Les estimations obtenues sont les suivantes :

- valeur vénale : 30 000 € ;
- valeur d'usage : 28 000 €.

ANNEXE 8 : INFORMATIONS FISCALES

La société remplit les conditions pour bénéficier du régime fiscal de faveur réservé aux PME.

Informations fiscales 2006

Son bénéfice fiscal 2006 s'élevait à 92 490 €. La société n'a pas réalisé de plus-values nettes à long terme au titre de l'exercice 2006.

Informations fiscales 2007

- L'amortissement de l'exercice 2007 pratiqué sur le véhicule de tourisme que possède la société a été calculé à partir des informations suivantes :

Véhicule	Date de mise en service	Valeur d'origine TTC	Dotation aux amortissements comptables 2007
PEUGEOT 307*	14/05/2006	22 050 €	4 410 €

*Émission de dioxyde de carbone : 126 grammes /km.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire sur une durée d'usage de 5 ans.

- La société a connu d'importantes difficultés de trésorerie au cours de l'exercice à la suite de la défaillance d'un client. Ces difficultés, heureusement passagères, ont été surmontées par un apport en compte courant d'associé de M. LEBELLEC de 26 000 € du 1^{er} mars 2007 au 31 août 2007 rémunéré à 7 %.

La moyenne des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit, pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, s'établit par hypothèse à 4,48 % pour 2007.

ANNEXE 9 : ÉTAT PRÉPARATOIRE À L'IMPRIMÉ FISCAL 2058 A

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058 A

Désignation de l'entreprise : ATELIERS METALU					Exercice N clos le 31/12/07	
I. RÉINTÉGRATIONS					Bénéfice comptable de l'exercice	
					WA	60 315
Rémunération du travail	de l'exploitant ou des associés				WB	
(entreprises à l'IR)	de son conjoint		moins part déductible		WC	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)					WD	
Amortissements excédentaires (art 39-4) et autres amortissements non déductibles					WE	750
Autres charges et dépenses somptuaires					WF	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	3 000
Provisions et charges à payer non déductibles					WI	2 034
Amendes et pénalités					WJ	512
Impôt sur les sociétés					WK	22 112
Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL	
Moins-value à long terme					WM	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme					WN	
réalisées au cours d'exercices antérieurs - Plus-values du régime des fusions					WO	
Écarts de valeur liquidative sur OPCVM					XR	
Réintégrations diverses (dont intérêts CCA) SU					WQ	328
					WR	89 051
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS					Perte comptable de l'exercice	
					WS	
Quote part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE					WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, réintégrées dans les résultats					WU	1 749
Plus-values	imposées au taux de 15%				WV	
	imposées au taux de 8%%				L8	
	nettes à imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures				WW	
long terme	imputées sur les déficits antérieurs			WX		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice étalées					WZ	
Régime des sociétés mères et filiales		(Quote part restant imposable)			XA	
Produits nets des actions					XY	
Déduction autorisée au titre des investissements dans les DOM-TOM					ZY	
Majoration d'amortissement					XD	
Abattement sur le bénéfice					XF	
Écarts de valeurs liquidatives					XS	
Déductions diverses					XG	
					XH	1 749
					TOTAL II	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits				bénéfice (I - II)	87 302	
Reportables				déficit (II - I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice						
Résultat fiscal BENEFICE (XN) DEFICIT (XO)				87 302	XO	

ANNEXE 10 : EXTRAITS DU MEMENTO FISCAL FRANCIS LEFEBVRE 2007

Détermination du résultat fiscal

§ 830 (...) la déduction de l'amortissement des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières, pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, qui dépasse un plafond fixé en dernier lieu à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200 g/km) acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation après le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 € (...).

Calcul de l'IS

§ 3158 Les petites et moyennes entreprises bénéficient, de plein droit, d'un taux réduit de 15 % sur une fraction du bénéfice plafonnée à 38 120 € (...).

§ 3197 (...) Chacun des acomptes est égal au quart de l'impôt ainsi liquidé. En pratique, chaque acompte est égal à :

- 8 1/3 % du bénéfice taxé à 33 1/3 % ;
- 3,75 % du bénéfice des PME taxé à 15 % (...).

§ 3206 (...) Le montant de l'impôt ainsi liquidé (arrondi à l'euro le plus proche) est alors comparé au montant des acomptes déjà versés au titre de l'exercice. Cette comparaison fait apparaître, soit un complément d'impôt à acquitter, soit un excédent de versement.

§ 3208 (...) Cet excédent (...) est remboursé d'office dans les trente jours de la date du dépôt du relevé de solde.

Dividendes et autres distributions

§ 2135 Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis à l'impôt sur le revenu après application d'une réfaction de 40 % et d'un abattement fixe annuel, les frais et charges étant, on le rappelle, déduits après réfaction, mais avant l'abattement fixe (...).

§ 2143 Tous les revenus distribués ayant fait l'objet de la réfaction de 40 % ouvrent droit à un abattement fixe annuel dont le montant est fixé, à compter de l'imposition des revenus de 2006 à :

- 1 525 € pour les célibataires, veufs ou divorcés (...);
- 3 050 € pour les couples mariés ou liés par un Pacs soumis à imposition commune (...).

ANNEXE 11 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2006

Le capital, libéré en totalité depuis la constitution, est composé de 5 000 parts de 16 € réparties ainsi :

M. LEBELLEC	3 000 parts
Mme LEBELLEC	1 000 parts
M. VINCENT	1 000 parts

Tableau d'affectation du résultat :

Bénéfice net	63 660,00
- Dotation réserve légale	0,00
+ Report à nouveau N-1	150,00
= Bénéfice distribuable	63 810,00
- Intérêt statutaire	-3 200,00
- Réserve facultative	-10 000,00
	50 610,00
Superbénéfice 10,1 x 5000	-50 500,00
= Solde non affecté cette année	110,00
Report à nouveau (N) :	-110,00
	0,00

ANNEXE 12 : BULLETIN DE SALAIRE DE M. NORO

BULLETIN DE SALAIRE				Code salarié : 07			
SARL ATELIERS METALU		NOM, Prénom :		NORO Etienne			
2, rue Jean Coquio		Adresse :		30 cours de Bohême			
35740 PACE		Code Postal, Ville :		35000 RENNES			
Code URSSAF		000000301623171					
SIRET N° 39371193200029		N° Sécurité Sociale :		01 70 05 35 048 052			
CODE APE : 281C		Qualification :		TECHNICIEN SUPERIEUR			
Convention collective : 2 du Bâtiment 3193		Coeff. Hiérarchique :		112			
Eléments de la paye		Bases	Taux	Montants	Période : Mois de : DECEMBRE Année : 2007		
Salaire de base		151,67	14,00	2 123,38			
Retenues pour absences							
Heures sup. à + 25 %		15,00	17,50	262,50			
Heures sup. à + 50 %		1,00	21,00	21,00			
Prime d'ancienneté		2 123,38		42,47			
Avantages en nature (repas)		20,00	4,20	84,00			
Congés payés du : au:					Plafond de Sécurité		
SALAIRE BRUT :				2 533,35	Sociale : 2682,00		
COTISATIONS SOCIALES		Part salariale		Part patronale			
Libellés	Bases	taux %	Montants	taux %	Montants		
Assurance maladie + Ass veuvage	2 533,35	0,75	19,00	12,80	324,27		
Vieillesse plafonnée	2 533,35	6,65	168,47	8,30	210,27		
Ass. vieillesse déplafonnée	2 533,35	0,10	2,53	1,60	40,53		
Accidents du travail	2 533,35			2,50	63,33		
Allocations familiales	2 533,35			5,40	136,80		
Aide au logement (FNAL)	2 533,35			0,10	2,53		
Fonds de Garantie Salaires	2 533,35			0,15	3,80		
Contributions ASSEDIC	2 533,35	2,40	60,80	4,15	105,13		
Retraite compl. non cadre Tr. 1	2 533,35	3,80	96,27	5,70	144,40		
Retraite compl. non cadre Tr. 2		8,90		13,30			
CSG déductible (hors heures supplémentaires)	2 182,35	5,10	111,30				
CSG-CRDS Heures Sup. (déductible)	275,00	8,00	22,00				
CSG non déductible (hors heures sup.)	2 182,35	2,40	52,38				
CRDS non déductible (hors heures sup.)	2 182,35	0,50	10,91				
Déd forfaitaire sur heures supplémentaires	16,00			1,50	-24,00		
Réd cot salariales sur les heures supplémentaires	283,50	21,46	-60,84				
TOTAL COTISATIONS			482,82	TOTAL	1 007,07		
SALAIRE IMPOSABLE :				1 830,32			
SOMMES HORS COTISATIONS		- Frais Professionnels					
		- Prime Transport		50,00			
SALAIRE NET			2 100,53	Coût total de l'emploi : 3 590,42 Paiement par virement bancaire			
RETENUES		- Acomptes				100,00	
		- Avantages nature				84,00	
NET A PAYER			1 916,53	Date :	31/12/07		
Ce document doit être conservé sans limitation dans le temps							

ANNEXE 13 : DONNÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Fiche du salarié NORO au 31/12/2007

Etat civil	Monsieur NORO Etienne 30, Cours de Bohême 35000 Rennes
Date d'embauche	1/10/2000
Fonction	Technicien supérieur
Poste occupé	Monsieur NORO occupe un poste de technicien supérieur à temps plein
Rémunération	14 euros de l'heure (brut) (base 151,67)
Nombres d'heures supplémentaires	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 : 90 heures
Absences	Aucune
Congés payés pris	Du lundi 16 juillet au samedi 28 juillet 2007 soit 12 jours ouvrables

Détails des heures effectuées en décembre 2007 par M. NORO

3 déc au 7 déc	35 heures (le 1 ^{er} décembre 2007 est un samedi)
10 déc au 14 déc	42 heures
17 déc au 21 déc	44 heures
24 déc au 28 déc	28 heures
31 déc	7 heures (dernier jour du mois)

RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Depuis le 1^{er} octobre 2007, le taux légal de majoration des heures supplémentaires applicable dans l'entreprise est de 25 % pour les 8 premières heures (de 35 h à 43 h) et de 50 % au-delà de 43 h.

Extrait REVUE FIDUCIAIRE RF SOCIAL N°67

- **Heures supplémentaires.** – L'exonération d'impôt sur le revenu concerne au premier chef la rémunération des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale de travail (35 h hebdomadaires).
Seules les heures supplémentaires au-delà de 35 h. sont concernées.

D'après le DICTIONNAIRE REVUE FIDUCIAIRE RF PAYE 2007

Repos compensateur légal (tableau récapitulatif)

Entreprises concernées	Heures supplémentaires effectuées	Durée du repos compensateur
de 1 à 20 salariés	Dans le cadre du contingent annuel	Néant
	Au-delà du contingent annuel	50% des heures effectuées au-delà de la durée légale de travail de 35 heures par semaine.

Le contingent réglementaire est fixé à 220 heures par an et par salarié.

Barème conventionnel de calcul de la prime d'ancienneté

Prime d'ancienneté :	Taux
À partir d'un an d'ancienneté	0,5 %
À partir de 5 ans d'ancienneté	2 %
À partir de 10 ans d'ancienneté	2,5 %

La durée s'exprime en nombre entier d'années.

Évolution des données sociales et économiques de la société ATELIERS METALU

	2006	2007
Effectif	9.5	9.5
Taux d'absentéisme	7,07 %	6,36 %
Ratio de productivité : Valeur ajoutée/effectif total	54 022 €	59 152 €
Part de la valeur ajoutée revenant au personnel	78 %	72,9 %

ANNEXE A (à rendre avec la copie) : BORDEREAU D'ENREGISTREMENT COMPTABLE (Dossier 1)

[illegible]

ANNEXE B (à rendre avec la copie) : BORDEREAU D'ENREGISTREMENT COMPTABLE (Dossier 2)

[illegible]

ANNEXE C (à rendre avec la copie) : PLAN D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION DE LA PLIEUSE COLLY

Plan d'amortissement initial de la plieuse Colly

Valeur origine :	64 000	Valeur résiduelle		0
Valeur amortissable :	64 000			
Mise en service :	01/07/2006	Durée d'amortissement :		5 ans
Imputation comptable :	2154000	Taux linéaire :		20,00%
Année	VNC début	Dotation	Cumul	VNC fin
2006	64 000,00	6 400,00	6 400,00	57 600,00
2007	57 600,00	12 800,00	19 200,00	44 800,00
2008	44 800,00	12 800,00	32 000,00	32 000,00
2009	32 000,00	12 800,00	44 800,00	19 200,00
2010	19 200,00	12 800,00	57 600,00	6 400,00
2011	6 400,00	6 400,00	64 000,00	0,00

Plan d'amortissement et de dépréciation à compléter

Années	Base amortissable de l'exercice	Amortissements		VNC avant Ajustement des dépréciations	Valeur actuelle estimée	Dépréciations		VNC après dépréciation
		Dotations	cumulés			Dotations ou Reprises	Cumulées	
2006	64 000	6 400,00	6 400,00	57 600,00		0,00	0,00	57 600,00
2007								

Montant de la dépréciation à justifier par le calcul :

ANNEXE D (à rendre avec la copie) – Fiche de contrôle du résultat fiscal

Réf. 2058-A	Montant à justifier	Détails de la rubrique – Calculs et justifications
WA	60315	Bénéfice comptable de l'exercice : Le résultat comptable, base de la détermination du résultat fiscal, est conforme au montant qui figure dans le compte de résultat.
WE	750	(1)
WG	3000	Taxe sur les véhicules de société : 3 000 €
WI	2 034	Contribution sociale de solidarité 2007 (Organic) : 2 034 €
WJ	512	Amende fiscale IS : 512 €
WK	22 112	(1)
WQ dont SU	328 328	SU Intérêts des comptes courants (1) :
WU	1749	Contribution sociale de solidarité 2006 (Organic) : 1 749 €

(1) - Ces montants devront être justifiés par le calcul.

ANNEXE E (à rendre avec la copie) : ÉCHÉANCIER FISCAL

Échéancier fiscal 2008		Montant des échéances	Calculs
15/03/2008	1^{er} acompte IS I F A	5 960 2 000	
15/04/2008	Solde IS		
15/06/2008	2^{ème} acompte		

ANNEXE F (à rendre avec la copie) : BORDEREAU D'ENREGISTREMENT COMPTABLE (Dossier 3)

Journal	Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			